



BASTIA

BASTIA

Maitre d'ouvrage : COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE BASTIA
Exploitant : ACQUA PUBLICA

Principales installations qui alimentent votre réseau de distribution :

Station de traitement CHLOROMETRES SUARICCIO
Station de traitement USINE DU LANCONE

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Qualité de l'eau distribuée en : 2023

Organisation du contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire est organisé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse. Chaque année, près de 4500 analyses d'eau sont réalisées par le laboratoire d'Analyses de la Corse du Sud et par le laboratoire de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, agréés par le Ministère en charge de la Santé.

Éléments d'appréciation des résultats

La qualité bactériologique de l'eau est évaluée par la recherche régulière de bactéries indicatrices de pollution. Une absence totale de ces germes dans l'eau distribuée est imposée par la réglementation pour garantir la sécurité des abonnés.

La turbidité est un indicateur de limpidité de l'eau, témoignant de la présence ou non de matières en suspension.

Le pH est le paramètre témoignant du caractère acide ou basique de l'eau. Lorsque le pH est inférieur à 6,5, l'eau peut présenter un caractère agressif et avoir tendance à entraîner des problèmes de corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, nickel ...). Le TH indique la dureté de l'eau, c'est la concentration en calcium et en magnésium.

Indicateur global de qualité

- A: Eau de bonne qualité bactériologique
- B: Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C: Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D: Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Escherichia coli (n/100 ml) et Entérocoques (n/100 ml)	
Nombre de mesures :	162
Nombre de prélèvements NC	0
Pourcentage de conformité	100
Valeur la plus haute mesurée :	0

Turbidité (NFU)	
Nombre de mesures :	162
Nombre de non conformes :	1
Valeur la plus haute mesurée :	3,27
Valeur la plus basse mesurée :	0,06

Nitrates (mg/l)	
Nombre de mesures :	14
Nombre de non conformes :	0
Valeur la plus haute mesurée :	2,60
Valeur la plus basse mesurée :	0,00

Titre hydrotimétrique (°F)	
Nombre de mesures :	14
Valeur la plus haute mesurée :	18,5
Valeur la plus basse mesurée :	1,8

pH (unité pH)	
Nombre de mesures :	162
Valeur la plus haute mesurée :	8,10
Valeur la plus basse mesurée :	6,80

NOTE D'INFORMATION N°DGS/EA4 du 19 juillet 2019 relative au calcul d'un indicateur global annuel de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et à son introduction dans la note de synthèse annuelle établie au titre de l'article D.1321-104 du Code de la santé publique, et de l'article D.1321-104 du Code de la santé publique de l'article D.1321-104 du Code de la santé.

Conclusion sanitaire

A : Eau de bonne qualité bactériologique

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et éventuellement aux services Veille et Sécurité Sanitaire Environnementale de l'Agence Régionale de Santé de Corse. Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet:

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Maitre d'ouvrage : COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE BASTIA
Exploitant : ACQUA PUBLICA

Principales installations qui alimentent votre réseau de distribution :

Station de traitement RESERVOIR VILLE DI PÉTRABUGNO

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Qualité de l'eau distribuée en : 2022 2023

Organisation du contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire est organisé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse. Chaque année, près de 4500 analyses d'eau sont réalisées par le laboratoire d'Analyses de la Corse du Sud et par le laboratoire de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, agréés par le Ministère en charge de la Santé.

Éléments d'appréciation des résultats

La qualité bactériologique de l'eau est évaluée par la recherche régulière de bactéries indicatrices de pollution. Une absence totale de ces germes dans l'eau distribuée est imposée par la réglementation pour garantir la sécurité des abonnés.

La turbidité est un indicateur de limpidité de l'eau, témoignant de la présence ou non de matières en suspension.

Le pH est le paramètre témoignant du caractère acide ou basique de l'eau. Lorsque le pH est inférieur à 6,5, l'eau peut présenter un caractère agressif et avoir tendance à entraîner des problèmes de corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, nickel ...). Le TH indique la dureté de l'eau, c'est la concentration en calcium et en magnésium.

Indicateur global de qualité

- A: Eau de bonne qualité bactériologique
- B: Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C: Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D: Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Escherichia coli (n/100 ml) et Entérocoques (n/100 ml)	
Nombre de mesures :	19
Nombre de prélèvements NC	0
Pourcentage de conformité	100
Valeur la plus haute mesurée :	0

Turbidité (NFU)	
Nombre de mesures :	19
Nombre de non conformes :	0
Valeur la plus haute mesurée :	0,31
Valeur la plus basse mesurée :	0,11

Nitrates (mg/l)	
Nombre de mesures :	4
Nombre de non conformes :	0
Valeur la plus haute mesurée :	1,30
Valeur la plus basse mesurée :	0,00

Titre hydrotimétrique (°F)	
Nombre de mesures :	4
Valeur la plus haute mesurée :	22,9
Valeur la plus basse mesurée :	12,1

pH (unité pH)	
Nombre de mesures :	19
Valeur la plus haute mesurée :	8,20
Valeur la plus basse mesurée :	7,60

NOTE D'INFORMATION N°DGS/EA4 du 19 juillet 2019 relative au calcul d'un indicateur global annuel de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et à son introduction dans la note de synthèse annuelle établie au titre de l'article D.1321-104 du Code de la santé publique, et de l'article D.1321-104 du Code de la santé publique de l'article D.1321-104 du Code de la santé.

Conclusion sanitaire

A : Eau de bonne qualité bactériologique

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et éventuellement aux services Veille et Sécurité Sanitaire Environnementale de l'Agence Régionale de Santé de Corse. Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet:

www.eaupotable.sante.gouv.fr